



Antenne de Paris

Rudya Lake

Chargée de mission Affaires Européennes

Compte-rendu Réunion d'information programme LIFE 2021-2027 29 juin 2021

1) Présentation faite par CINEA

Le retard accusé dans la publication du règlement a entraîné un retard dans le lancement des appels à projets (APP). Le programme de travail pluriannuel ainsi que les APP **devraient normalement être lancés avant la mi-juillet**.

CINEA est l'agence exécutive européenne pour l'infrastructure, le climat et l'environnement et gère le programme LIFE. Pour rappel, LIFE contribue à 100% aux objectifs du Pacte vert. Son budget est de 5,43 mds € pour la période 2021-2027.

Le programme comprend 4 Sous programmes (SP) : nature et biodiversité + économie circulaire et qualité de vie (volet environnement) // Atténuation au changement climatique et adaptation + transition vers l'énergie propre (volet climat).

De façon globale, le programme soutient des projets visant à mettre au point et expérimenter des techniques et des approches éco-innovantes, à contribuer à la mise en œuvre et à l'application de plans et stratégies en accord avec la législation de l'UE, à promouvoir les meilleures pratiques et les changements comportementaux et à servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions efficaces. L'idée c'est de permettre à la fois des projets standards (anciennement dit « projets traditionnels ») ciblés sur l'expérimentation et la mise en œuvre de bonnes pratiques à plus grande échelle et des projets intégrés pour la mise en œuvre de plans stratégiques.

Le types de bénéficiaires éligibles : entreprises privées, ONG, société civile et autorités publiques locales, régionales et nationales.

Les actions types soutenues dans le cadre du SP Nature et biodiversité : préservation et restauration de la nature dans le réseau Natura 2000, protection des espèces exotiques envahissantes/ restauration des écosystèmes, mise en œuvre intégrée du cadre d'actions prioritaires et de la Stratégie Biodiversité etc.

Les actions types soutenues dans le cadre du SP économie circulaire et qualité de vie : soutien aux pouvoirs publics et autres parties prenantes pour la mise en œuvre de la législation de l'UE, soutien aux technologies et solutions prêtes à être mises en œuvre dans des conditions proches du marché, à l'échelle industrielle ou commerciale, pendant la durée du projet, projets intégrés dans les domaines de l'air, l'eau, les déchets et l'économie circulaire (nouveau), le déploiement et l'accès au financement.

Beaucoup plus de plans stratégiques seront éligibles aux projets intégrés. Idée de synergie entre les projets en lien avec des procédés et solutions technologiques. Nouveauté du programme sur la définition de projet pilote et de démonstration : si la solution était déjà sur le marché le projet ne pouvait pas être financé. Désormais, les projets de bonnes pratiques peuvent être éligibles.

Les actions types soutenues dans le cadre du SP atténuation du changement climatique et adaptation : en ce qui concerne l'atténuation du changement climatique, projets contribuant de manière significative à la mise en œuvre de la politique énergétique et climatique à l'horizon 2030, des plans nationaux des États membres de l'UE en matière d'énergie et de climat et de la Stratégie à long terme à horizon 2050 de l'Union européenne en matière de climat et d'énergie. En ce qui concerne l'adaptation au changement climatique : projets qui soutiennent la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'adaptation de l'UE et sa déclinaison au niveau national. Là aussi il y a une synergie entre des projets à des niveaux locaux et des projets de plans et de stratégies. Les projets de gouvernance (SP économie circulaire et qualité de vie compris) feront partie des sous priorités qui seront définies par le programme de travail pluriannuel.

Les actions types soutenues dans le cadre du SP transition vers l'énergie propre : l'objectif général de ce SP est de créer des conditions réglementaires et de marché favorables à la transition énergétique à travers toute une série d'actions et d'activités à la fois au niveau réglementaire, au niveau des consommateurs, des modèles commerciaux etc (5 groupes d'actions : politique et cadre réglementaire pour des bâtiments durables, déploiement de technologies, de services et de modèles commerciaux, attirer des financements privés, mobiliser des investissements locaux et régionaux, mobiliser et responsabiliser les consommateurs). La particularité de ce SP comparativement aux autres c'est que des sous priorités appelées « project topics » sont définies et donnent une orientation et appellent les porteurs de projet à soumettre leurs idées à la Commission. Les project topics se répartissent dans ces 5 groupes d'actions. En revanche, ils constituent un critère d'éligibilité, en ce sens, il faut que le projet réponde à l'un des 5, contrairement aux autres SP.

Sur les entités éligibles : **Tous les Etats membres (EM) de l'UE + PTOM relavant d'un EM.** L'article 6 du règlement prévoit les conditions de participation de pays tiers. En principe ces derniers ne peuvent pas soumettre de coûts. Exception si le projet le justifie.

Les termes « pilotes », « démonstration » et « meilleure pratique » ne sont plus définis dans le règlement. Les bonnes pratiques pourraient donc être éligibles. Il faut désormais se référer aux documents de l'APP. Suppression de la règle de 2%. Les critères d'évaluation seront spécifiques à chaque appel.

Les types d'actions financées :

Subventions à l'action

→ Projets standards (SAPS): anciennement appelés projets traditionnels. Ce sont des projets de démonstration d'approches innovantes pour déployer des technologies déjà prouvées, des projets qui visent à contribuer au socle de connaissances et à l'application des meilleures pratiques, à contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et au contrôle de l'application de la législation et de politique pertinentes en améliorant la gouvernance à tous les niveaux, en particulier par un renforcement des capacités des acteurs publics et privés et la participation accrue de la société civile, à servir de catalyseur pour le déploiement à grande échelle de solutions techniques et stratégiques efficaces pour mettre en œuvre la législation et la politique pertinentes de l'Union.

Taux de co-financement de 60%. Pour les projets espèces ou habitat : 75% maxi de cofinancement. Durée maximum de 10 ans. Soumission à 1 ou 2 étapes. Cependant, compte tenu du retard des APP

et de l'obligation de signer les conventions de subvention d'ici le 31 décembre 2022, pour tous les SP la soumission se fera en une seule étape pour cette année.

→ Projets stratégiques de protection de la nature (SNAPs) et projets stratégiques intégrés (SIPs) : contribuent à la réalisation des objectifs de l'UE en matière de nature et biodiversité par la mise en œuvre de programmes d'action, ils mettent en œuvre, à une échelle régionale, transrégionale, nationale ou transnationale, des stratégies ou plans d'actions environnementaux ou climatiques développés par les autorités compétentes des EM en réponse aux exigences de réglementations ou de politiques spécifiques de l'UE et exploitent les opportunités de financements offertes par d'autres programmes et d'autres sources de financement, notamment nationales.

Taux de cofinancement maxi de 60%. Durée maxi de 14 ans. Soumission en 2 étapes pour les deux types de projets.

→ Projets d'assistance technique : soutiennent la préparation de projets stratégiques protection de la nature et de projets intégrés avec un taux max de cofinancement de 60% et un plafond de 70 000 €. 5 ans maxi.

→ Autres subventions à l'action : actions de coordination et de soutien pour la transition vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique. Type de subventions standard. Les Thématiques sont définies dans l'appel à projets en fonction des besoins des politiques concernées. Projet à l'échelle de l'UE.

Initiative BEST : subvention maximum de 100 000 € à 100% pour les RUP et PTOM. Lancement de l'APP prévu à l'automne 2021. Réflexion toujours en cours avec la CE sur la mise en œuvre de cet appel.

Subventions au fonctionnement

Subventions à destination des ONG en fonction des critères des appels. Taux de cofinancement de 70% max.

2) Présentation faite par NEEMO sur les recommandations issues de l'expérience de suivi des projets LIFE

Il est important de prendre en compte les aspects liés à la gestion du projet (administratif et financier) et au partenariat car un bon projet ne se limite pas à l'identification d'une bonne solution technique. Il est également important d'avoir le bon profil des personnes impliquées dans chaque organisation.

Prévoir des marges de manœuvre quant au calendrier du projet de façon à anticiper d'éventuels retards. Veiller à être en capacité de répondre aux exigences de reporting en anglais et de mise en réseau. Les rapports à effectuer doivent se faire en anglais.

Ne pas cacher les risques du projet, important d'être transparent. Donner de l'importance à la communication qui est une exigence forte du programme et la création de synergies avec d'autres acteurs et initiatives.

Questions -réponses

Calendrier des APP et thématiques :

Publication mi-juillet. Possibilité que l'appel soit publié mais ouvert que quelques jours plus tard. Tous les docs seront donc disponibles même si l'appel n'est pas encore ouvert. Les dates de soumission dépendront des différents appels. Contrainte, fixée par le règlement, d'avoir toutes les conventions de subventions signées avant le 31 décembre 2022. Tous les échanges et rapports se feront en anglais. Cependant, la soumission peut être faite en français et possibilité de budgétiser des services de traduction.

Typologies d'entreprises privées éligibles, notamment les très grandes entreprises :

Pas de contraintes sur le type et la taille d'entreprise. Il faut simplement que l'entité dispose d'une existence juridique. A noter que la qualité du partenaire joue dans l'évaluation. Il faut une cohérence dans le partenariat pour la mise en œuvre du projet.

Projets « close to market » :

Ont été intégrés en 2016 dans les APP. Il s'agit de projets dont les solutions ont vocation à aller sur les marchés.

Combinaison de financements LIFE + autre programme :

Ce qui est interdit c'est que le cofinancement propre provienne d'un autre programme UE.

Pour les SIPs : dimension de projet catalyseur et de mise en réseau avec d'autres projets.

3) Présentation faite par CINEA sur le portail « calls & tenders »

Guichet unique pour la publication des appels à projets, la soumission des propositions et la gestion des contrats de subventions.

Les documents disponibles : documents relatifs à l'appel, formulaire de candidature et modèle de convention.

Structure de la proposition en 3 parties : partie A majoritairement administrative, partie B téléchargeable en doc et une fois l'appel ouvert il pourra être complété et transformé en PDF pour soumission. Partie C avec indicateurs clés de performance qui est une obligation prévue par le règlement.

Les critères d'éligibilité

→ Admissibilité : soumission dans le délai prévu par l'APP par voie électronique, une candidature complète avec l'ensemble des documents prévus, lisibilité avec respect des exigences de taille, caractères, nombre de pages etc.

→ Éligibilité : le type de participants, la composition du partenariat, les activités et la localisation géographique.

Plusieurs présentations enregistrées seront mises à disposition sur la page « call for proposals » afin de donner des astuces aux porteurs de projets : présentation sur le programme LIFE, sur comment soumettre une excellente proposition et conseils sur les aspects financiers.

Seront également prévues des sessions dédiées aux thèmes prioritaires de chaque SP. Session en septembre au niveau UE centrées sur les questions-réponses.

Questions-réponses

Montant des projets :

Il n'y a pas de montant maxi pour le coût des projets déposés.

Evaluation de l'impact du projet :

Evaluation de l'étendue du problème y compris en termes environnemental. Ce qui est également évalué, du point de vue de l'environnement, de crédibilité et en termes d'ambition, c'est quelle partie de ce problème vient solutionner le projet en termes de pourcentage et en valeur propre.

4) Présentation faite par le Point de contact national (PCN)

PCN : Ministère de la transition écologique (MTE).

Contacts par SP :

→ Nature et biodiversité : Marie-Christine Salmona

→ Economie circulaire et qualité de vie : Leïla Mellouk

→ Climat : Michel Duhalde

→ Transition vers l'énergie propre : organisation en cours.

Courriel fonctionnel unique : lifepiusfrance@developpement-durable.gouv.fr

Mission d'assistance des PCN : informer, organisation des ateliers d'écriture (généralement vers le mois d'avril, mais calendrier décalé avec APP retardés) + assure une assistance spécifique avec mise à disposition de conseils à la rédaction et relecture des dossiers avant dépôt à travers une prestation gratuite via un cabinet (Enviropea) pour les porteurs de projets sélectionnés ainsi que la mise à disposition de conseils dans la phase de révision (pour tous les projets FR qui en font la demande).

Pour candidater à l'assistance en 2021 : remplir et soumettre le formulaire de demande téléchargeable sur le site du MTE **d'ici le 15 juillet 2021**. Bien respecter le nombre de caractères imposé. Le but est de présenter son projet dans ses grands axes et de façon synthétique. **Pas d'assistance pour le SP transition vers énergie propre pour l'année 2021.**

Après analyse, l'assistance sera accordée dans la limite du budget disponible et sera lancée entre août et début septembre 2021.

Page LIFE dédiée sur le site web du MTE.

5) Présentations et retour d'expérience de projets LIFE 2014-2020

Projet LIFE – ABAA 2021/2025 Ammonia in Brittany Air Ambient.

LIFE+ Desman : "Conservation des populations de Desman des Pyrénées et de ses habitats dans les Pyrénées françaises" (LIFE13NAT/FR/000092).